

Initiatives parlementaires

[Traduction]

M. Bertrand: . . .représenteraient environ 0,4 p. 100 du produit national brut. Cela correspond à près de 3 milliards de dollars. Le député de Verchères accepterait-il d'imposer un tel fardeau à l'économie?

● (1130)

Comme notre économie commence à sortir d'une récession dévastatrice, pouvons-nous nous permettre d'adopter une mesure qui risque d'entraîner non seulement une baisse de la productivité globale et du PNB, mais aussi un surcroît de travail?

Vu la mondialisation croissante de l'économie, pouvons-nous nous permettre de créer un autre jour férié alors que nos concurrents, eux, ne le font pas? Le député de Verchères reconnaît sans doute que l'industrie canadienne doit rester compétitive et que la création d'un nouveau jour férié entraînerait une hausse considérable des frais généraux.

[Français]

Troisièmement, si nous instaurions une nouvelle fête nationale, le député de Verchères ne voudrait-il pas que le gouvernement crée de nouveaux programmes visant à célébrer cette fête? Où trouverait-on alors les ressources additionnelles nécessaires?

Je ne m'oppose pas à ce que le Canada souligne la contribution de personnages historiques à l'instauration d'un gouvernement responsable. Bien au contraire! La Fête du Canada offre d'ailleurs à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes l'occasion de s'arrêter un moment pour réfléchir à la grandeur de leur pays et à la contribution qu'y apportent chaque citoyen et chaque citoyenne.

[Traduction]

De plus, des Canadiens célèbrent déjà en privé plusieurs aspects de notre patrimoine. De nombreux Canadiens célèbrent depuis des années, le troisième lundi de février, la Fête du patrimoine. Ils ne bénéficient pas d'une journée complète de congé, mais ils profitent de l'occasion pour réfléchir à notre patrimoine, aux contributions culturelles, architecturales, sociales et politiques de nos citoyens. Les députés qui veulent souligner l'instauration d'un système de gouvernement responsable devraient organiser des célébrations privées.

Le programme d'activités de la Fête du Canada permet aux Canadiens chaque année de participer à des célébrations nationales. Si les Canadiens voulaient en outre célébrer notre patrimoine démocratique un autre jour, des activités pourraient être organisées à l'échelle locale; ainsi, les Canadiens auraient toute la latitude voulue pour adapter les célébrations à leur communauté.

[Français]

Je pense aussi aux écoles qui pourraient organiser des reconstitutions historiques des débats ayant entouré l'avènement du gouvernement responsable. Elles pourraient demander l'aide des sociétés locales d'histoire ou des groupes de conservation du patrimoine. Aucune de ces activités ne nécessiterait l'institution

d'une nouvelle fête nationale. L'initiative viendrait plutôt des citoyens et des citoyennes qui verraient à promouvoir et à célébrer la tradition des démocraties dont ils ont hérité, comme ils le font pour les célébrations entourant la Fête du Patrimoine.

M. Bergeron: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

J'aimerais soumettre à votre attention l'article 459 de Beauchesne, qui est jurisprudence parlementaire, concernant la pertinence des arguments invoqués jusqu'à présent par mon collègue de Pontiac—Gatineau—Labelle. Manifestement, mon collègue erre complètement dans son interprétation de la motion qui était présentée devant cette Chambre, puisque la motion faisait référence à la Journée nationale des Patriotes du Québec, à titre indicatif, pour indiquer, pour souligner que le gouvernement du Québec avait déjà reconnu formellement la contribution historique des Patriotes et des Réformistes dans l'établissement d'un gouvernement responsable au Canada et au Québec.

Ce que l'on veut simplement faire, c'est laisser l'opportunité au gouvernement canadien de choisir la façon qu'il voudra bien utiliser pour reconnaître cette contribution historique. Tout ce que l'on demande, par cette motion, c'est de faire en sorte que le gouvernement canadien reconnaisse cette contribution.

Je pense qu'on a détourné, et de façon abusive, le débat.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voulais tout simplement rappeler au député que le titre de la motion s'appelle Journée nationale des Patriotes, premièrement.

Deuxièmement, au sujet de la mention que vous avez faite de l'article 459 de Beauchesne,

Il est singulièrement difficile de juger de la pertinence d'une intervention. Le président, s'il hésite, donne aux députés le bénéfice du doute, quoiqu'il leur ait souvent adressé des remontrances lorsqu'ils se sont écartés du sujet d'un débat.

● (1135)

Je voudrais simplement rappeler à l'honorable député que si on appliquait la règle de la pertinence à la lettre, on aurait d'énormes problèmes à la Chambre des communes.

M. Bergeron: Madame la Présidente, je voudrais simplement porter à votre attention—et je pense que c'est important de le faire maintenant—que le titre Journée nationale des Patriotes n'a jamais été suggéré par moi. Il a été donné, je pense, par les gens du hansard ou les gens de la Direction des affaires émanant des députés qui ont interprété la motion en ce sens. Mais je tiens à réitérer à cette Chambre, si vous me le permettez, que là n'est pas. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il s'agit encore d'un point de débat. Si le député n'accepte pas le titre donné à sa motion, il peut se présenter au greffier de la Chambre qui l'aidera à apporter les corrections nécessaires, s'il y a lieu.

[Traduction]

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir parler de cette motion. Il est très important, à mon avis, que les Canadiens se souviennent de leur histoire et que de temps en temps, ils aient l'occasion de penser aux événements du passé.